

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Avant l'ouverture du Conseil Communautaire, la parole est donnée à des représentants de la Chambre des Métiers et l'Artisanat, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Syndicat Mixte du Beaujolais.

Il s'agit d'une présentation du schéma de développement économique (voir présentation powerpoint mise en annexe).

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Yves Trincat est désigné secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2015

Le compte-rendu du Conseil Communautaire a été transmis par mail le 29 juillet 2015.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 juin 2015

III – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL

2015-044 - Avenant – Reprise du contrat de location copieur TRIUMPH ADLER pour les crèches de Chessy-Chatillon

Il est passé un avenant au contrat de location du copieur TRIUMPH ADLER affecté aux crèches de Chessy-Chatillon qui a pour objet la reprise de ce contrat par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à compter du 1^{er} janvier 2015.

2015-045 - Convention d'entente pour le fonctionnement de la Maison du Tourisme à Légny

Il est passé une convention d'entente avec la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR) dont l'objet est de fixer les bases de fonctionnement de la Maison de Tourisme à Légny pour l'année 2015. La participation financière de chacun sera répartie au prorata du nombre d'habitants conformément au dernier recensement « population totale 2012 » applicable au 1^{er} janvier 2015.

2015-046 - Marché "Extension des bureaux de la CCBPD" - Mission de contrôle technique – Attribution.

Il est décidé de signer la mission de contrôle technique pour le marché "Extension des bureaux de la CCBPD" avec le Bureau VERITAS, Agence Rhône Alpes Auvergne, 16 chemin du Jubin, BP 26, 69571 DARDILLY Cedex. Le montant de la prestation s'élève à 3 985 € HT.

2015-047 - Convention de partenariat avec ERDF du 29 juin au 6 juillet 2015

Il est passé une convention qui a pour but de créer un partenariat entre ERDF, l'Office de Tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées et la Communauté de Communes pour soutenir l'évènement « Rosé, Nuit d'été » du lundi 29 juin au lundi 6 juillet 2015. Cette convention est valable uniquement pour l'évènement « Rosé, Nuit d'été » qui aura lieu du lundi 29 juin au lundi 6 juillet 2015.

2015-048 - Contrat de fourniture de gaz naturel pour la salle de sports du Bois d'Oingt avec EDF Collectivités

Il est passé un contrat pour la fourniture de gaz naturel pour la salle de sports, Font Molaize au Bois d'Oingt avec EDF Collectivités à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de trois ans. Le prix de la fourniture comprend l'abonnement mensuel et le prix du gaz naturel, soit 10.69 € HT + 3.957 €/kWh HT. Ces prix sont fixes pour la durée du contrat.

2015-049 - Avenant n° 6 – marché construction d'une piscine communautaire à Anse, Lot n° 04bis – couverture-étanchéité, Entreprise GERMAIN

Il est passé un avenant n° 6 qui a pour objet : Du fait de la défaillance de l'O.P.C. à partir du mois de juillet 2013 et de la qualité nécessaire à la remise de l'équipement au gestionnaire pour respecter les normes d'hygiène imposées pour une piscine publique, la maîtrise d'ouvrage a dû, aux frais des entreprises (ce qu'elles ne contestent pas), pourvoir à l'organisation de travaux de nettoyage.

Pour l'entreprise GERMAIN, ces frais de nettoyage se sont élevés à 899.70 € TTC à déduire du décompte général définitif.

L'avenant n° 6 n'entraîne aucune incidence sur le montant du marché.

2015-050 - Demande de subvention au Département du Rhône – contrat pluriannuel 2012-2014, opération n° 1 – programme n° 45 – voirie communale, rurale et forestière, année 2014

Il est sollicité une subvention de 85 627.70 € auprès du Département du Rhône au titre de l'opération n° 1 – programme n° 45 – voirie communale, rurale et forestière pour un montant de travaux de 1 712 554 €.

Le plan de financement est le suivant :

- ✓ Coût de l'opération : 1 712 554.00 €

Financement :

- ✓ Communauté de Communes 1 626 926.30 €
- ✓ Subvention Département 85 627.70 €

2015-051 - Avenant n° 1 – marché création et entretien de la signalisation de la CCBPD 2014/2015, Lot n° 1 – signalisation verticale, Société LACROIX SIGNALISATION

Il est passé un avenant n° 1 qui a pour objet de supprimer l'article 5.1 du CCAP afin de ne pas prélever de retenue de garantie sur ce marché de faible importance.
L'avenant n° 1 n'entraîne aucune incidence sur le montant du marché.

2015-052 - Avenant n° 1 – marché création et entretien de la signalisation de la CCBPD 2014/2015, Lot n° 2 – signalisation horizontale, Entreprise PROXIMARK

Il est passé un avenant n° 1 qui a pour objet de supprimer l'article 5.1 du CCAP afin de ne pas prélever de retenue de garantie sur ce marché de faible importance.
L'avenant n° 1 n'entraîne aucune incidence sur le montant du marché.

2015-053 - Convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Lozanne pour la distribution des repas les mercredis midi

Il est passé une convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Lozanne, gestionnaire du restaurant scolaire pour assurer la distribution des repas les mercredis midi aux enfants participant aux activités ALSH organisées par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Cette convention définit les modes de mise à disposition, de conditions d'emploi et de rémunération. La présente convention est valable du 1^{er} janvier 2015 au 5 juillet 2015.

2015-054 - Marché construction d'un pôle petite enfance à Lozanne – Mission de contrôle technique – Convention APAVE

Il est passé une convention de contrôle technique n° 8O60130227 concernant le marché pour la construction d'un pôle petite enfance à Lozanne avec APAVE SUDEUROPE SAS, Les Côteaux de Saône, 4 rue des Draperies, 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR.

Cette convention annule et remplace celle signée le 12 avril 2013 par la commune de Lozanne.
Le montant de la prestation s'élève à 5 400 € HT.

2015-055 - Décision concernant versement d'une subvention de 1 500€ à l'office central de coopération à l'école pour le compte du RASED du Bois d'Oingt

Il est décidé de verser une subvention de 1 500€ à l'office central de coopération à l'école pour le compte du RASED du Bois d'Oingt l'année 2015.

2015-056 - Décision concernant le versement d'une subvention de 2 700€ à l'office central de coopération à l'école pour le compte du RASED de Anse-Chazay

Il est décidé de verser une subvention de 2 700€ à l'office central de coopération à l'école pour le compte du RASED de Anse/Chazay pour l'année 2015.

2015-057 - Marché climatisation réversible – Crèche Les Chérubins à Les Chères - Attribution

Il est décidé de signer le marché pour la climatisation réversible de la crèche Les Chérubins à Les Chères avec l'entreprise CERFIC. NORD, 168 boulevard Antonin-Lassalle, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE.

Le montant de la prestation s'élève à 45 000 € HT. Deux options sont à rajouter :

- ✓ Option n° 1 dalle béton : 720 € HT
- ✓ Option n° 2 alimentation électrique : 2 160 € HT

2015- 058 - Acte de sous-traitance - Marché de travaux voirie 2015-2016 – Lot n° 3 Est

Il est passé un acte de sous-traitance avec l'entreprise MGB, 140 rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT, pour le marché de travaux voirie 2015-2016 – Lot n° 3 Est, pour un montant maximum de 60 000.00 € HT.

2015 – 059 - Marché Entretien de certains espaces verts de la CCBPD – Attribution.

Il est décidé de conclure jusqu'au 31 décembre 2015, un marché pour l'entretien de certains espaces de la CCBPD pour l'année 2015, avec l'entreprise ESPACES VERT BEAUJOLAIS – BP 80044- 69480 Ambérieux d'Azergues, pour un montant de 6 010 € HT.

2015 – 060 - Acte de sous-traitance - Marché de travaux voirie 2015-2016 – Lot n° 2 Sud.

Il est passé un acte de sous-traitance avec l'entreprise AER- Bâtiment Heliane- 3 rue Hrant Dink- 69 002 LYON pour le marché de travaux voirie 2015-2016 – Lot n° 2 Sud, pour des prestations de coulage de bordures béton, et pour un montant maximum de 12 058,00 € HT.

2015 – 061 - Marché entretien des espaces verts de la CCBPD, saison 2015 – Attribution

Il est décidé de signer le marché pour l'entretien des espaces verts de certains parcs d'activités de la CCBPD, saison 2015, avec l'entreprise ESPACES VERTS BEAUJOLAIS, BP 80044, 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES, pour un montant maximal de 6 650 € HT.

Les parcs d'activités concernés sont :

- ✓ le parc d'activités du Crouloup sur la commune de CHASSELAY,
- ✓ les parcs d'activités du Pontet et des Prés Secs sur la commune de CIVRIEUX D'AZERGUES,
- ✓ le parc d'activités des Iles sur la commune de MARCILLY D'AZERGUES.

Le marché prendra fin au 31 décembre 2015.

2015 – 062 – Acte de sous-traitance – Marché de travaux voirie 2015-2016 – Lot n°2 Sud

Il est passé un acte de sous-traitance avec l'entreprise PROXIMARK, ZI Le Broteau Nord, impasse Louis Verd, 69540 IRIGNY, pour le marché de travaux voirie 2015-2016 – Lot n° 2 Sud, pour un montant maximum de 1 440,00 € HT.

2015 – 063 - Avenant - Marché construction d'un pôle petite enfance à Lozanne – Mission de Coordination SPS – APAVE - Changement de Maître d'Ouvrage

Il est passé un avenant qui a pour objet le changement du Maître d'Ouvrage :

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées se substitue à la commune de Lozanne en tant que Maître d'Ouvrage.

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence sur le montant de la mission.

2015- 064 - Signature du contrat pluriannuel 2014-2015 avec le Département du Rhône

Il est décidé de présenter le contrat pluriannuel 2014-2015 avec le Département du Rhône.

La participation financière du Département porte sur les actions suivantes :

Opération n° 1 : voirie d'intérêt communautaire et création de voie nouvelle
- Coût HT = 4 213 557 € - Dépense subventionnable = 4 213 557 €

Opération n° 2 : Aménagement de bâtiments administratifs (siège)
- Coût HT = 800 000 € - Dépense subventionnable = 681 250 €

Opération n° 3 : Travaux divers sur bâtiments communautaires
- Coût HT = 720 000 € - Dépense subventionnable = 720 000 €

Opération n°4 : Signalétique
- Coût HT = 50 000 € - Dépense subventionnable = 50 000 €

Opération n°5 : Informatisation et numérisation des services
- Coût HT = 154 000 € - Dépense subventionnable = 154 000 €

Opération n°6 : Construction d'une crèche à Lozanne
- Coût HT = 1 000 000 € - Dépense subventionnable = 667 900 €

Opération n°7 : Travaux de réhabilitation des gymnases communautaires
- Coût HT = 435 000 € - Dépense subventionnable = 435 000 €

Opération n°8 : Fonctionnement Petite Enfance
- Coût HT = 705 632 € - Dépense subventionnable = 629 824 €

2015- 065 - Marché de création du nouveau site WEB de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – Attribution.

Il est décidé de signer le marché pour la création du nouveau site WEB de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées avec l'Entreprise INTUITIV SECTEUR PUBLIC, 18 domaine des Essarts – 69390 VERNAISON :

1) pour un montant d'acte d'engagement de 20 637.50 € HT comprenant :

- Tranche ferme : conception et réalisation du site internet	19 197.50 € HT
- Tranche conditionnelle : intervention en Webmastering, base 50 pages	950.00 € HT
- Tranche conditionnelle : modifications plus profondes (installation de Voxi la première année)	490.00 € HT

2) et une mise au point du marché de 1 290 € HT qui retient l'option « hébergement ».

2015- 066 - Décision n°2015-066 : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des bureaux de la CCBPD - Attribution

Il est décidé de signer le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'extension des bureaux de la CCBPD avec les quatre cocontractants engageant les personnes physiques ou morales ci-après groupées :

1 ^{er} cotraitant : architecte mandataire	SCP BERNARD, RAMEL et BOUILHOL Agence 2BR 582 allée de la sauvegarde 69009 LYON
--	---

2^{ème} cotraitant : économie construction

Mr Stéphane LE ROY
4661 rue Henri Laliberté
QUEBEC QC G1Y 3N2 CANADA

3^{ème} cotraitant : BET structure

COGECI
Immeuble Woopa, 10 avenue des canuts
69120 VAULX EN VELIN

4^{ème} cotraitant : BET fluides

THERMI FLUIDES
31 C rue du Four 01350 CULOZ

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par Jean-Luc RAMEL (Agence 2BR), dûment mandaté à cet effet.

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à 67 841.80 € HT, soit 9.70 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 699 400 € HT. Ce forfait provisoire de rémunération est réparti ainsi entre les cotraitants :

REPARTITION GLOBALE			REPARTITION PAR COTRAITANT							
			Agence 2BR		S. LE ROY (non assujetti à TVA)		COGECI		THERMI FLUIDES	
Phase:	€ H.T. :	%	€ H.T. :	%	€ H.T. :	%	€ H.T. :	%	€ H.T. :	%
REL	2 035.25	3,00	2 035.25	100,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00
ESQ	4 070.51	6,00	2 747.59	67,50	793.75	19,50	203.53	5,00	325.64	8,00
APS	4 070.51	6,00	2 442.30	60,00	814.10	20,00	407.05	10,00	407.05	10,00
APD	10 176.27	15,00	6 004.00	59,00	2 137.02	21,00	1 017.63	10,00	1 017.63	10,00
DCE	12 889.94	19,00	7 733.97	60,00	2 577.99	20,00	1 288.99	10,00	1 288.99	10,00
ACT	4 748.93	7,00	2 374.46	50,00	1 567.15	33,00	379.91	8,00	427.40	9,00
EXE	7 462.60	11,00	5 223.82	70,00	447.76	6,00	1 044.76	14,00	746.26	10,00
DET	18 995.70	28,00	13 676.91	72,00	0.00	0,00	2 659.40	14,00	2 659.40	14,00
AOR	3 392.09	5,00	3 052.88	90,00	0.00	0,00	169.60	5,00	169.60	5,00
HT	67 841.80	100,00	45 291.19	66,76	8 337.76	12,29	7 170.88	10,57	7 041.98	10,38

La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Décision n°2015-67 : Contrat de fourniture de gaz naturel pour les salles Jean Mermoz et Maryse Bastié à Chazay d'Azergues avec EDF Collectivités

Il a été décidé de passer un contrat pour la fourniture de gaz naturel pour les salles :

- ✓ Jean Mermoz, rue du Stade 69380 CHAZAY D'AZERGUES,
- ✓ Maryse Bastié, 1 rue du Clos Chapuis 69380 CHAZAY D'AZERGUES,

avec EDF Collectivités à compter du 1^{er} octobre 2015 pour une durée de trois ans.

Le prix de la fourniture comprend l'abonnement mensuel et le prix du gaz naturel, soit 11.11 € HT + 3.696 €/kWh HT. Ces prix sont fixes pour la durée du contrat.

Décision n°2015-068 : Avenant n° 1 – marché de création du nouveau site WEB de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, Entreprise INTUITIV SECTEUR PUBLIC

Il est décidé de passer un avenant n°1 qui a pour objet de prendre en compte :

- ✓ Après analyse de l'existant et de la structure de la Communauté de Communes, le temps passé sur certains postes peut être optimisé. Le marché de base est diminué de 1 597.50 € HT.
- ✓ l'option de la carte interactive pour un montant de 600 € HT.

L'avenant n° 1 s'élève à - 997.50 € HT. Le montant du marché est porté de 21 927.50 € HT à 20 930 € HT.

Dont acte

IV – INFORMATIONS SUR LES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le Président à ce propos rappelle qu'il a eu un accident. Il remercie tous ceux qui lui ont manifesté leur sympathie dans cette période ainsi que tous ceux qui ont travaillé pendant qu'il était hospitalisé. C'est ce qui explique les décisions prises par le Bureau en son absence.

2015B-001 - Modification du tableau des effectifs – Réorganisation du Secteur Petite Enfance à Chessy-Châtillon

La réorganisation du secteur Petite Enfance et le transfert de la gestion de l'accueil de loisirs les mercredis par les communes entraînent une modification du tableau des effectifs.

Augmentation d'horaire :

- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe : De 20 heures passe à 28 heures
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe : De 26 heures passe à 28 heures
- ✓ 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe : De 16 heures passe à 19h30

Diminution d'horaire :

- ✓ 1 poste d'auxiliaire puériculture 1^{ère} classe : De 33h30 passe à 26h00

Création de poste :

- ✓ 1 poste d'auxiliaire puériculture 1^{ère} classe à 33 heures.

Suppression de poste :

- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 20 heures.

Sous réserve de l'avis du CT, le Bureau, à l'unanimité, approuve les modifications de postes tels que présentés ci-dessus

2015B-002 - Modification du tableau des effectifs – Crèche d'Anse

Il s'agit de la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 35 heures du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil et demandé par le Conseil Général.

Le Bureau, à l'unanimité, approuve la création de ce poste

2015B-003 - Modification du tableau des effectifs – Multi-accueil à Saint Vérand

Cette structure est en gestion de DSP. Le délégataire a dénoncé le contrat avant son échéance et dans l'attente d'une nouvelle consultation, la Communauté de Communes doit reprendre la gestion en régie directe du 24 août 2015 au 24 décembre 2015.

D'où la nécessité de procéder à des créations de postes pour assurer l'activité.

Création de postes :

- ✓ 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 35 heures
- ✓ 1 poste d'auxiliaire puéricultrice 1^{ère} classe à 35 heures
- ✓ 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 10 heures

L'effectif Petite Enfance passe de 38 agents à 44 agents (18 à Anse, 22 à Chessy/Châtillon, 4 à Saint- Vérand).

Le Bureau, à l'unanimité, approuve la création de ces postes

2015B-004 - Modification du tableau des effectifs - Transfert de la gestion des centres de loisirs les mercredis aux communes

Daniel POMERET indique qu'il s'agit de l'abandon définitif des mercredis par la Communauté de Communes du fait du changement de législation (Décret de novembre 2014) qui classe les mercredis en périscolaire et pour lequel la Communauté de Communes n'a pas de compétence.

Le Bureau à l'unanimité approuve les diminutions d'horaires suivantes sous réserve de l'avis du CT :

- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 24h30 à 18h30
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 17h30 à 10h00
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 23h00 à 17h00
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 21h30 à 15h30
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 17h30 à 12h30
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 13h00 à 8h00
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 29h30 à 13h30
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 29h30 à 11h30
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : Passe de 29h30 à 13h45
- ✓ 1 adjoint technique 2^{ème} classe : Passe de 12h00 à 6h40

2015B-005 - Contribution Foncière des Entreprises

On rappelle que le Conseil Communautaire avait délibéré début 2014 pour se mettre en conformité avec la Loi de finance de fin décembre 2013.

Cette délibération avait trait aux valeurs des bases soumises à CFE pour les entreprises d'un chiffre d'affaire inférieur à 500 000 euros.

Trois strates nous étaient imposées et provoquaient une baisse de ressources pour la collectivité.

Dans trois autres classes nous pouvions fixer la base d'imposition dans une fourchette, ce que nous avons faits.

Ce nouveau dispositif a eu pour effet de faire baisser sensiblement l'impôt d'un grand nombre d'entreprises et de l'augmenter pour les autres.

Il ne sera pas proposé au Conseil une modification des bases

2015B-006 – Dépôt du permis de construire des locaux du Siège

Le Bureau à l'unanimité autorise le Président à déposer le permis de construire.

2015B-007 - Bilan « Rosé nuits d'été »

Il est proposé un avenant à la Convention d'Objectif pour l'organisation de « Rosé nuits d'été ». Pour cet objectif, la Communauté de Communes consacre 4 500 euros qui bonifient le montant de cette convention.

Le Bureau, à l'unanimité, approuve cette participation de 4 500 euros et autorise le Président à signer l'avenant à la convention

2015B-008 - Contrat de rivières du Beaujolais

Dans le cadre de ce contrat, les ex-CCBSPD et ex-CCPBO avaient pris l'engagement de participer à la valorisation de l'ancienne voie du tacot.

Le syndicat de Rivières demande si on confirme notre accord.

Cette action est d'un montant de 66 000 euros HT et la participation des deux Communautés de Communes de 43 620 euros.

Depuis Liergues, Jarnioux et Ville sur Jarnioux ne font plus partie de la Communauté de Communes, il ne nous reste que Theizé et Pouilly. En linéaire, on est à peu près à 50 %.

Il est proposé de reprendre l'engagement pour notre territoire et on souhaite avoir la position de l'agglomération de Villefranche pour Liergues, Jarnioux et Ville sur Jarnioux.

Pour notre part, nous serions d'accord pour participer soit au nombre de Communes, soit au linéaire qui nous concerne.

Christian VIVIER-MERLE précise qu'il s'agit d'une association et que le projet a évolué. Le dossier est peut-être à retravailler sur ces évolutions.

Le Bureau approuve à l'unanimité de connaître la position de la Communauté d'agglomération pour les Communes de Liergues, Jarnioux et Ville sur Jarnioux.

2015B-009 - Validation de l'équipement SIG

Gérard CHARDON fait état de l'étude réalisée pour l'équipement SIG. Quatre prestataires ont été consultés et les produits ont été comparés sur cinq ans.

Imagis permet de mutualiser avec le Syndicat Mixte du Beaujolais.

Le Bureau à l'unanimité approuve l'installation du SIG sur le système Imagis et autorise le Président à passer tous les contrats nécessaires.

2015B-010 - Pour les ADS

Le Bureau à l'unanimité autorise le Président à passer la commande pour le système d'instruction des R'ADS.

2015B-011 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2015B-010 - Pour les ADS

Le Bureau à l'unanimité autorise le Président à passer la commande pour le système d'instruction des NetADS.

Dont acte

V – BUDGET – FINANCES

Daniel Pomeret

1- Admissions en Non Valeur

Ces Admissions en Non Valeur correspondent pour 5 650.35 euros à des RSO impayées pour des entreprises ayant déposé le bilan et pour 26 756.36 euros de l'entreprise Tecobist qui avait demandé l'avance pour les travaux à la piscine, avant de déposer le bilan.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la mise en non valeur de ces créances après que le comptable public ait fait toute diligence pour recouvrer les créances.

2- Décision Modificative n°1 - Bel Air La Logère

Une Décision Modificative car il nous manque 1 centime d'euros pour payer la dette, donc on trouve le centime et on l'affecte (DM jointe en annexe).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1

3- Décision Modificative n°2 - La Buissonnière

Nous avons des crédits en travaux au 23, mais nous avons une dépense au 21 liée aux frais d'acquisition de la maison route de Villefranche à Anse. Donc, nous affectons 1 490 euros au 2111 par une diminution du 2313 (frais de géomètre).

Nous avons les frais de notaire à payer pour la maison Parasol d'un montant de 4 712.20 euros D'où on passe le crédit par un constat d'encaissement supplémentaire sur les charges 1 730 euros et en diminuant 2 983 euros sur le 2313 (DM jointe en annexe).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°2 de la Buissonnière

4- Décision Modificative n°2 – Budget Général

En fonctionnement, nous avons une ressource nouvelle de 10 952 euros provenant d'un rôle supplémentaire sur la taxe d'habitation.

Cette somme est affectée au 611 pour l'étude économique : 10 000 euros.

Ensuite, on note en dépense nouvelle, les Admissions en Non Valeur vues au premier point pour un montant de 32 406.71 euros.

Une subvention de 4 500 euros pour la manifestation « Rosé nuits d'été » a été décidée lors du Bureau du 29 juillet 2015.

On peut voir une différence de 3 334 euros sur la Petite Enfance due à un contrat, ce qui représente 40 240.71 euros. Cela est financé par 39 288.71 euros de dépenses imprévues de fonctionnement et 952 de produits fiscaux supplémentaires, soit 40 240.71 euros.

Tout le reste en fonctionnement, sont des changements d'affectation notamment dû au fait que toutes les participations aux crèches étaient passées au 67 (DSP) et que certaines sont sur des conventions d'objectifs (65).

De plus, pour la crèche d'Anse, les repas étaient passés en repas (60), mais sont payés sur la convention d'objectifs (65).

En investissement, une erreur matérielle sur l'enveloppe voirie a été commise au moment de l'élaboration du Budget de 6 365.71 euros, cette somme est remise sur les crédits Pommiers et prise sur les dépenses imprévues d'investissement.

Nous avons décidé d'adhérer à la SEM patrimoniale. Il y a donc lieu d'inscrire les 10 000 euros de participation au capital au 261. Cette somme est prise sur les dépenses imprévues.

Pour le reste, il s'agit de changement d'affectation du crédit informatique entre les logiciels et le matériel (20) et (21).

Vient s'ajouter à cette DM une adaptation des amortissements.

Une question est posée sur les services que va nous rendre la société patrimoniale.

C'est une société d'économie mixte qui a pour but de porter financièrement l'immobilier destiné à l'accueil des entreprises. Les collectivités ont la possibilité de vendre les bâtiments qu'elles ont réalisés à cette société qui reloue ensuite.

Certaines collectivités ont un mobilier d'entreprise important et ce processus leur permettra de retrouver des marges de manœuvre financières.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°2 telle que jointe en annexe

VI – GESTION DU PERSONNEL

Daniel Paccoud

5- Modification du tableau des effectifs : avancement de grades

Chaque année, dans le cadre du déroulement de carrière des agents, il est possible de présenter à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion le tableau d'avancement de grade des agents.

Au titre de l'année 2015, la procédure entraîne les créations et suppressions des postes ci-après :

– **Cadre A :**

- Création de 2 postes « d'Attaché Principal » temps complet /Suppression de 2 postes « d'Attaché » temps complet.

– **Cadre B :**

- Création d'un poste « Rédacteur Principal 1^{ère} classe » temps complet/Suppression d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe temps complet.
- Création d'un poste « Educateur Jeunes Enfants Principal» temps non complet 28 heures/Suppression d'un poste « Educateur Jeunes Enfants » temps non complet 28heures.

– **Cadre C :**

- Création d'un poste « Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe/Suppression d'un poste « Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.
- Création d'un poste « Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe/Suppression d'un poste « Adjoint Technique 1^{ère} classe.

Les crédits correspondants sont ouverts au chapitre 012 – Frais de Personnel

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces créations et suppressions de postes

6- Modification de la délibération n°2015B-004 du 29 juillet 2015 : réduction d'horaires

La restitution des activités périscolaires du mercredi aux communes impliquait la réduction d'horaires des agents. Parmi ces agents, 2 adjoints d'animation n'ont pu être repris par leur commune respective :

- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : 17h30 à 12h30
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : 13h00 à 8h00

La gestion administrative des 9 centres de loisirs (paies, gestion des régies, comptabilité...) représente une charge de travail très importante et ne peut être absorbée par le personnel actuellement en place

Il est donc proposé d'affecter ces 2 agents à des postes d'administration générale pour leur temps restant et de ramener les postes modifiés comme suit :

- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : 17h30
- ✓ 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe : 13h00

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces modifications de poste

VII – ECONOMIE

Jacques PARIOST

7- CRAC Viadorée

Éléments marquants de l'année 2014

Le dossier Bonnier, dont le recours en appel sur l'expropriation a été favorable, a depuis été cassé et devra être rejugé courant 2015. Pour ce recours qui n'est pas suspensif, le terrain est disponible.

La dernière tranche des fouilles archéologiques c'est terminée en juillet 2014. Au final, la question archéologique représente 1 018 000 euros HT, soit environ 10% des dépenses de l'opération et 20% des travaux.

Les travaux d'aménagement ont pu se poursuivre à libération des terrains par les archéologues. Le réseau de défense incendie a été réalisé.

L'allée des vergers se termine fin 2014, début 2015. L'extension de la fibre optique, a été réalisée au second semestre 2014.

Les bassins des travaux primaires se sont terminés fin 2014.

La commercialisation se poursuit sur un rythme correct.

Le deuxième dossier CDAC de CFA a fait l'objet d'un recours en CNAC qui a été favorable, mais ce dernier fait à nouveau l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Le jugement est attendu pour le deuxième semestre 2015.

Le lot C1, initialement prévu en commerces, a été ouvert à d'autres typologies d'implantation.

Pour mémoire

Les travaux relatifs aux équipements publics sont estimés à 2 450 000 euros HT

Le programme de construction est de 55 000 m² de SHON, dont 35 000 de commerces et 20 000 d'industrie.

Les acquisitions foncières de l'opération sont réalisées.

En 2014 les travaux de voirie côté Pommiers ont été réalisés.

Toute la partie Est, entre la D306 et la voie SNCF est, commercialisée, et pourra être terminée fin 2015.

Pour le reste 2014 a vu la concrétisation des implantations de SIC Marking et SCI Aston.

Les contacts sont nombreux pour de nouvelles implantations, mais les entreprises rencontrent des difficultés de financement des investissements.

Bilan financier

A fin 2014, les dépenses de l'aménageur se sont élevées à 10 458 000 euros et ses recettes à 10 577 000 euros, dont 553 313 euros d'honoraires pour l'aménageur.

Daniel POMERET ne prend pas part aux débats et au vote.

Dont acte de la communication du CRAC 2014 au Conseil Communautaire

8- Avenant à la Convention d'Aménagement

La convention d'aménagement signée en 2007 avait une durée de 8 ans. Elle se termine donc cette année. L'opération n'étant pas terminée, il y a lieu de la prolonger pour 3 ans, c'est l'objet de l'avenant qui est proposé. La rémunération de l'aménageur pour ces 3 ans supplémentaires est de 15 000 euros par an, soit 45 000 euros, étant précisé que cette somme est affectée à l'opération et que c'est l'opération qui la paie et non la collectivité.

La durée de la convention est passée à 11 ans. Les honoraires sont augmentés de 45 000 euros HT pour 3 ans. La convention d'aménagement date de 2007.

Jacques PARIOST explique que les retards sont dus à de longues procédures administratives, comme la loi sur l'eau, aux fouilles archéologiques, aux recours devant la commission nationale pour le commerce.

Daniel POMERET ne prend pas part aux débats et au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à la Convention d'Aménagement

9- Convention tripartite sur le financement des travaux d'assainissement sur la Zone de Frontenas

La Chambre de Commerce et d'Industrie est propriétaire de terrains autour de l'aérodrome de Frontenas. Ces terrains permettent d'accueillir de l'activité économique.

Toutefois la situation était un peu complexe au niveau des réseaux d'assainissement. Certains appartiennent à la Communauté, d'autres à la CCI et au Syndicat d'assainissement.

Dans l'optique d'une nouvelle implantation, il fallait rationaliser cette question. Donc la Convention a pour objet de prévoir les travaux nécessaires pour la remise en état de ces réseaux.

Les travaux seront financés à égalité par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais, le Syndicat d'assainissement et la Communauté de Communes.

Le montant des travaux s'élève à un montant de l'ordre de 51 000 euros pour l'ensemble, soit 17 000 euros par partie.

Jacques PARIOST refait l'historique des réseaux d'assainissement de la zone et tous les problèmes de ce dossier.

Nous revenons donc à la normale et clarifions ce dossier.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention

10- Transfert du réseau d'assainissement de la CCBPD vers le syndicat d'assainissement de Pont Sollières (SIAPS)

Les réseaux de la Communauté de Communes seront transférés au Syndicat d'assainissement.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le transfert du réseau des eaux usées de la Zone de Frontenas au Syndicat de Ponts Sollières

Daniel PACCOUD indique qu'on devrait accueillir sur ce secteur, une nouvelle entreprise qui s'intègre parfaitement au site.

VIII – VOIRIE

Christian Gallet

11- Convention de mandat « Cœur de village » de Morancé

La Commune de Morancé souhaite confier une assistance à Maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes pour l'aménagement de son « Cœur de village ». Cette participation prend la forme d'un mandat d'études et de travaux.

Un budget de 500 000 euros a été ouvert, il sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Président à signer cette convention de mandat

IX – URBANISME

Gérard Chardon

12- Modification simplifiée du PLU de la Commune de Chasselay

La modification simplifiée du PLU de Chasselay vise à apporter des précisions dans certains articles du PLU en zones Ub, AUa, AUb et AUc.

Précisions zone Ub :

- ✓ autorisation des constructions annexes dans la limite de 50m² d'emprise au sol et d'une hauteur limité à 4m
La zone Ub est une zone centrale, densité importante, où la hauteur, l'emprise au sol et le coefficient d'emprise au sol ne sont pas règlementés. La présente modification entrainera une limitation de la constructibilité en autorisant soit l'extension des constructions existantes, soit leurs annexes limitées à 50m² d'emprise au sol.

Précisions zone AUa, AUb, AUc :

- ✓ précision apportée sur le devenir de ces zones à urbaniser, l'ouverture à l'urbanisation est admise dans le cadre d'une opération d'aménagement.
Les opérations d'aménagement sous-entendent la création d'équipements communs, la construction d'habitat groupé ou collectif, lotissement comportant plusieurs maisons individuelles...zones dans lesquelles les commerces, les bureaux et l'artisanat pourront être admis. Dans cette optique, 25% des logements devront être sociaux. L'urbanisation de ces zones répondra aux objectifs du SCOT et la loi ALUR en termes de logements sociaux et de mixité sociale.

Une urbanisation rapide, par contre, pourra porter impact sur le fonctionnement communal, manque d'infrastructures, d'équipements communaux (crèche, école, station d'épuration, parkings publics...). Avant d'accepter de gros projets immobiliers il est souhaitable de consulter les concessionnaires d'ErDF, voirie, assainissement et faire une étude prévisionnelle sur l'effectif scolaire.

M. Paccoud précise que cette modification est sans incidence par rapport aux compétences de la Communauté de Communes.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette modification simplifiée du PLU de la Commune de Chasselay

13- PLU arrêté de la Commune de Chessy les Mines

La Commune de Chessy les Mines répond aux critères concernant le renouvellement des documents d'urbanisme. Un PLU plus « développement durable », plus soucieux de l'environnement et de la préservation des espaces agricoles. Des orientations d'aménagement sont mises en place, d'un côté c'est le moyen le plus optimal pour gérer les projets, et de l'autre côté c'est un outil exigeant des études morphologiques et urbaines.

Depuis l'approbation de la loi ALUR et conformément à son contenu, les POS deviendront caducs au 1^{er} janvier 2016. La Commune de Chessy les Mines se met ainsi en conformité avec les prescriptions de la loi ALUR.

Au vu des documents fournis :

- ✓ Un règlement plus « ambitieux » que le POS
- ✓ Un document graphique avec un zonage réfléchi
- ✓ Des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) bien ciblées
- ✓ Un rapport de présentation qui résume les autres documents constitutifs du PLU

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'arrêté du PLU

14- Convention de partage de données et de mise à disposition du service webSIG entre le SMB et la CCBPD

La Convention a été portée à la connaissance de tous.

Daniel PACCOUD ne prend pas part au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention telle que jointe en annexe

15- Contrat de service informatique – hébergement dédié d'un SIG

Il s'agit d'un contrat classique. Le texte de la Convention a été porté à la connaissance de tous.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce contrat tel que joint en annexe

X – PETITE ENFANCE

Sylvie Jovillard

16- Demande de subvention LAEP du Centre Social CAP Générations

Il s'agit de la mise en place d'un projet lié à la parentalité, une action du même type existe à Anse depuis plusieurs années sous d'autres formes.

Il s'agit de rencontres entre les parents, les enfants et des professionnels de la petite enfance.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes pour 2015 est de 1 500 euros.

Le Conseil est appelé à voter une subvention de ce montant.

Sylvie JOVILLARD apporte des précisions complémentaires. Elle précise qu'il s'agit d'un test.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 1 500 euros au Centre Social CAP Générations

XI – PISCINE

Daniel Pomeret

17- DSP Piscine

Lors du précédent Conseil, une présentation a été faite de la gestion actuelle de la piscine. Il a été indiqué que la gestion déléguée en cours prend fin en octobre 2016.

Les différents modes de gestion ont été présentés au Conseil. Il y a lieu à présent de se prononcer sur le mode de gestion souhaité à l'avenir.

Pour cette séance, on vous propose de maintenir le même type de contrat de DSP car l'actuel s'arrête en octobre 2016.

Ce qui vous est proposé c'est de partir pour 3 ans. Les délais courts ne semblent pas forcément intéressants pour le délégataire, qui a des délais courts pour amortir ses investissements.

L'avantage de trois ans est de rediscuter tous les deux ans avec le délégataire, ce qui permet de maintenir une qualité de service.

Par expérience, neuf ans, c'est beaucoup trop long. Il faut donc voir entre 3, 4, 5 ou 6 ans.

Il est donc proposé de faire un appel à candidature qui nous permette de choisir en fonction des propositions.

D'où l'avis de publicité portera un délai de 3 à 6 ans, qui nous permettra de choisir le délai le plus intéressant pour la collectivité en fonction des propositions.

Le Conseil à l'unanimité décide de lancer la procédure de renouvellement de la DSP pour la piscine pour une durée qui pourra être de trois à six ans.

Le Conseil donne tout pouvoir au Président pour mener cette procédure, qui reviendra au Conseil pour le choix du délégataire

XII – QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité

Question importante : la réforme territoriale

La loi NOTRe, publiée le 7 août 2015, fixe le seuil de population des Communautés de Communes à 15 000 habitants dans notre département, seuil que nous avons largement atteint puisque nous sommes 48 000 habitants.

Il se trouve que dans le Département du Rhône se trouvent à nos portes la Métropole et des grandes Communautés. Le Préfet souhaite revoir toutes les Communautés de Communes pour aller vers de grandes structures.

Le Président a rencontré une première fois le Préfet le 4 août 2015 en lui indiquant qu'on venait de mettre en place une grande structure en 2014 : 34 Communes et 48 000 habitants, qu'il fallait mettre en place cette Communauté, la faire vivre et que pour l'instant on se sentait bien dans cet espace.

Au Syndicat Mixte, lors d'une réunion de bureau, en présence des Présidents de Communauté de Communes, dont celui de la COR, au détour d'une phrase, Michel Mercier a indiqué qu'il voulait fusionner la COR avec l'Agglomération de Villefranche sur Saône.

Si on regarde une carte, on voit vite que nous sommes concernés et encerclés par ce projet. Cette proposition s'adressait indirectement à nous, afin de savoir si on était prêt à fusionner avec ce grand ensemble.

Ensuite, il y a eu la réunion du Préfet de la Commission Départementale le 7 septembre. Un diaporama a été présenté, qui fait état de la Loi NOTRe.

Ensuite, il y a eu un certain nombre de propos qui mettaient la pression pour la constitution de grandes Communautés.

A la suite de ces réunions, le Président a voulu prendre l'avis des 34 Maires de notre territoire le 16 septembre.

Une quasi-unanimité s'est dégagée pour valider la position exposée au Préfet dès le 4 août 2015, à savoir qu'on venait de mettre en place une grande Communauté de Communes et qu'on avait besoin de temps pour tout mettre en place.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est en taille la troisième Communauté de Communes du Nouveau Rhône, il n'y a donc pas lieu de se précipiter.

Toutefois, on se rend compte que les grands mouvements sont engagés et qu'on va intégrer une grande région Rhône-Alpes-Auvergne qui va devoir prendre un certain nombre de décisions car la gestion de la proximité sera plus difficile.

En outre, les Départements semblent condamnés.

Il va falloir aller vers des structures capables de gérer le social, le transport,...

Tout ceci interpelle pour l'avenir.

A la suite de toutes ces réflexions, la feuille de route de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est très claire.

Nous souhaitons rester sur le périmètre de la Communauté actuelle, mais nous ne sommes pas opposés sur le long terme à d'autres évolutions. Nous demandons du temps pour réfléchir à la

mise en place de Communes nouvelles qui vont permettre à nos Communes d'exister dans ces grands ensembles.

Une dernière rencontre a eu lieu avec le Préfet, les Sénateurs et les Députés. C'est cette position qui a été tenue.

Le Préfet a semblé écouter ces propositions. Simplement, il prend acte que dans cinq ou six ans nous serons prêts à aller dans un autre périmètre. Sur ce point, il faut qu'on réponde avant le 9 octobre 2015.

Le problème est que les réunions vont très vite, car les Sénateurs et les Députés ont discuté cette Loi pendant un ou deux ans, ils sont donc très avancés sur ces questions. Par contre, nous sommes officiellement saisis de la question que depuis la Commission Départementale de septembre sachant que nous devons émettre un avis pour le 9 octobre.

Dès le 17 octobre, le Préfet va faire ses propositions à la Commission Départementale. Les discussions vont continuer jusqu'en février et la Commission Départementale du 29 février 2016 arrêtera le Schéma qui sera officialisé le 31 mars 2016 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

C'est au regard de ces délais très courts que les Maires ont été réunis très rapidement. Les réunions devraient alimenter le débat dans nos Communes.

On va organiser à la Communauté de Communes une réunion de présentation technique des Communes nouvelles destinée à tous les Conseillers Communaux, afin que tout le monde ait une information large à ce sujet.

Il est important que chacun ait conscience qu'on est dans un monde qui bouge et dans lequel il faut être réactif.

Il est indiqué que le CDG69 organise des réunions pour parler de ces questions.

Daniel POMERET indique qu'on a bien compris que la demande officielle de fusion de la COR avec l'Agglomération de Villefranche sur Saône était partie pour le 1^{er} janvier 2016, en précisant que la COR est également Communauté d'Agglomération.

Le 9 octobre, nous allons dire que nous ne sommes pas partants, mais le Préfet va vouloir savoir par quelle destination nous sommes attirés. Il faut savoir qu'il n'est pas possible d'aller à la Métropole, car c'est la Loi qui a défini son périmètre, et non le Préfet. Le Parlement n'a pas envie de se prononcer à nouveau sur la Métropole. Le Préfet raisonne par Communauté de Communes entière.

Notre territoire devra dire s'il préfère une belle Communauté d'Agglomération à 100 000 habitants avec l'Arbresle ou une Communauté d'Agglomération à 180 000 habitants avec Villefranche sur Saône.

L'argument développé est qu'une région qui va du Cantal au Pays de Gex pour travailler, va s'adresser aux Communautés de Communes. Mais ces Communautés doivent être significatives.

Il est demandé si cette approche est uniquement à attribuer au Préfet du Rhône, ou si ça se passe de la même manière dans d'autres départements.

Il est confirmé que le phénomène est général dans tous les départements, mais avec plutôt moins de pression.

Dans le Rhône, il n'y a qu'une Communauté de Communes qui est en dessous du seuil des 15 000 habitants. Par contre dans l'Ain, il y a environ 13 Communautés de Communes qui sont en dessous du seuil. D'où le Préfet de l'Ain s'occupe en priorité de ces Communautés de Communes.

Dans le département de la Saône et Loire, les Communautés semblent plus tranquilles sur le sujet et les pressions sont moindres.

Dans la Loire, le Préfet ne souhaite pas que ces Communes aillent à des intercommunalités en dehors du Département.

Il faut préciser que les syndicats sont en première ligne, le schéma doit prendre en compte la suppression de ces derniers.

Un Conseiller fait remarquer qu'une intercommunalité sur l'arrondissement de Villefranche sur Saône était déjà évoquée en 2010.

Pour la préparation de l'avenir Daniel PACCOUD précise qu'il va y avoir :

- ✓ Une réunion d'information sur les Communes nouvelles
- ✓ Il va y avoir une nouveau Forum Territorial le 7 novembre 2015 avec plusieurs thèmes.

Il demande d'en informer les Conseils Municipaux.

La séance est close : prochaine réunion le 9 décembre 2015